

Revue internationale des francophonies

ISSN : 2556-1944

Publisher : Université Jean Moulin Lyon 3

4 | 2018

Réseaux et réseautage en F/francophonie. Dimensions formelles et informelles

Texte introductif. Au-delà des États : Réseau et Réseautage en francophonie

Hong Khanh Dang, Frédéric Ramel, Patrick Rozenblatt and Ousmanou Nwachock A Birema

 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=817>

DOI : 10.35562/rif.817

Electronic reference

Hong Khanh Dang, Frédéric Ramel, Patrick Rozenblatt and Ousmanou Nwachock A Birema, « Texte introductif. Au-delà des États : Réseau et Réseautage en francophonie », *Revue internationale des francophonies* [Online], 4 | 2018, Online since 03 décembre 2018, connection on 25 mai 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=817>

Texte introductif. Au-delà des États : Réseau et Réseautage en francophonie

Hong Khanh Dang, Frédéric Ramel, Patrick Rozenblatt and Ousmanou Nwatchock A Birema

OUTLINE

- I. De l'étymologie à l'idée de configuration
Quelques formes sociales que les configurations en réseaux structurent ou cristallisent
- II. Trois approches des Réseaux
- III. Francophonie et Réseaux
- IV. Présentation des contributions

TEXT

- 1 La Revue internationale des francophonies est heureuse de vous présenter ce nouveau numéro qu'elle consacre à l'analyse des réseaux et des réseautages en F/francophonie. Ce numéro est en partie le fruit de la journée d'études organisée sur le thème cité par l'Institut international pour la Francophonie le 9 mars 2018, dans le cadre des cycles de conférences et débats sur l'objet « F/francophonie » à l'Université Jean Moulin Lyon 3.

I. De l'étymologie à l'idée de configuration

- 2 La notion de réseau est très usitée aujourd'hui pour rendre compte de la complexité de certaines relations sociales ou professionnelles (Latour, 2005) et des interactions diversifiées qui structurent ces relations (Latour et Woolgar, 1979). Elle a pris de l'ampleur avec la multiplication des réseaux de transport et de communication qui façonnent la mondialisation en cours (Marneffe et Denis, 2006). C'est davantage avec le développement de la téléphonie mobile et des nouvelles technologies de l'information et de la communication que le réseau est devenu une réelle préoccupation pour les chercheurs en sciences techniques et ceux des sciences économiques (Grossetti et

Bès, 2003). Dans ces domaines, le réseau renvoie aux flux issus des interconnexions entre objets différents (ordinateurs, téléphones portables...) appartenant à un même système de données et assurant les échanges d'informations et de communications entre eux (Cardon et Granjon, 2003). Cette définition essentiellement technologique et informatique de la notion de réseau s'applique aussi aux plans humain et institutionnel. C'est à ce titre que le réseau intéresse l'analyste en sciences sociales, qui cherchera à rendre compte des possibilités de « réseautage » en société et des acteurs qui animent ces réseaux (Colonos, 1995). Cette perspective a historiquement été élaborée par les sociologues anglo-saxons (Moreno, 1934 ; Barnes, 1954 ; Nadel, 1957) qui ont principalement cherché à faire du réseau à la fois un outil d'observation des dynamiques fonctionnelles des unités sociales et un objet d'analyse de la société dans ses dimensions collectives et individuelles (Claisse, 2006 ; Mercklé, 2004 ; Colonos, 1995).

- 3 Le regard sociologique sur le réseau permet de lire et de dire ce qu'est une société donnée en analysant les rapports notamment hiérarchiques que les humains entretiennent dans une forme sociale construite, dénommée « configuration » (Elias, 2002). Ce vocable, issu d'une racine indo-européenne, évoque en latin l'idée d'inventer et d'imaginer des figures qui s'assemblent sous de multiples rapports. Configurer, c'est donc « faire figure avec et la recherche des logiques qui animent les figures qui vivent dans les configurations ouvre sur un champ infini d'observations » (Picoche, 2009). Nous pouvons dès lors introduire le vocable de « réseau » pour le définir au sein d'une configuration. Du latin *rete*, il signifie filet, c'est-à-dire un objet qui vise à attraper et à porter, mais peut, dans ses extensions telle *retiaris*, devenir « figure humaine », en nommant le gladiateur qui est doté d'un filet comme arme principale pour terrasser son adversaire. Nous proposons donc de retenir, pour définir ce qu'est le réseau, cette rencontre entre l'objet filet et les figures humaines qui le déploient.
- 4 À quelles fins, dans quels buts, le vocable de réseautage peut-il être introduit et déconstruit ? Réseautage, faire action de réseauter serait un néologisme inventé au Québec pour traduire l'expression anglaise de *networking*, assemblage entre le mot travail et le mot filet. Cette terminologie a été inventée, pour les milieux d'affaires dans la mondialisation, afin d'affirmer importance et nécessité d'activer échanges

et dons entre professionnels, dans le but de performer et d'atteindre leurs objectifs, notamment commerciaux. Attraper au filet à des fins de réaliser une opération marchande dans une configuration spécifique, voilà un premier éclairage possible des rapports entre réseaux et réseautage.

Quelques formes sociales que les configurations en réseaux structurent ou cristallisent

- 5 Les configurations en réseaux peuvent structurer trois principales formes sociales : la forme secrète, la forme lobbyiste et enfin la forme associative.
- 6 *La forme secrète.* C'est en pensant à l'organisation de la Résistance lors du deuxième conflit mondial que cette première vision du réseau est apparue. Les organisations secrètes ont longtemps voulu exercer un rôle en société (Simmel, 1998). Quand elles se créent, elles n'ouvrent leurs portes qu'à des membres sélectionnés dont elles contrôlent principalement la capacité de respecter des valeurs, tout autant qu'un cadre sécuritaire, gages de la réalisation des objectifs mais aussi de la survie du groupement. La Résistance empruntait à ces formes. Elle s'apparente à une configuration protégée dans ses modalités d'inclusion (recrutement, initiation, responsabilités, protection, etc.) établissant des règles drastiques de réseautage afin d'établir qui pouvait l'intégrer, et parfois malheureusement qui devait en être éliminé.
- 7 *La forme lobbyiste.* Si elle peut emprunter, dans son émergence à la première, l'organisation lobbyiste à vocation à s'affirmer sur la scène publique afin de faire valoir sa vision de la société, d'imposer ses vues cherchant à emporter l'adhésion la plus large. Pour ce faire, elle privilégie également l'action de réseautage par un petit nombre. Elle reste le plus possible dans l'ombre, avec la perspective de produire des manifestations; de natures diverses, susceptibles par contre de faire apparaître au grand jour des soutiens massifs identifiables. Le réseautage peut s'y appuyer sur des pétitions de personnalités distinguées jusqu'à l'organisation de pétitions de masse, de la prise de parole ciblées dans les médias jusqu'à l'organisation de manifestations de rue.

- 8 *La forme associative.* C'est une forme ancienne dans la société française (légalisée au début du 20^e siècle) garante de la liberté d'un faire-ensemble qui n'a que peu de justification à produire pour légaliser son existence. Nous trouvons là les prémices indéniables du réseau tant sur les mêmes champs et les mêmes objets. Les associations en viennent souvent à se poser la question de leurs interactions. Mais sous quel mode se coordonner ? Celui de la concurrence inspirée des logiques économiques marchandes, lesquelles préemptent l'élimination de l'autre pour imposer son réseau agréé (de commercialisation ou de distribution), avec des formes de réseautage plus ou moins légales, ou bien celui de la coopération, interpellant les valeurs, les stratégies et les pratiques des communautés initialement construites ? À travers ce dernier choix, peut alors se construire une large association où le « quant à soi », souvent lié aux plaisirs du pouvoir est abandonné pour privilégier les objectifs sociétaux qu'un réseau d'associations sera susceptible de mieux faire valoir. Le réseautage devrait alors inclure des formes de dialogues et de débats publics entre ses membres.

II. Trois approches des Réseaux

- 9 Il y a essentiellement trois types d'instruments pour penser les réseaux en relations internationales.
- 10 Le premier type est d'ordre matériel. Il se réfère aux transformations technologiques ayant marqué un tournant décisif dans les mobilités humaines et les circulations d'idées et de valeurs à l'échelle de la planète. Dans le champ académique, ce tournant matérialiste a pour objectif de revenir sur les éléments concrets des relations internationales. Cela dépasse bien évidemment le retour à la géopolitique, qui par exemple observe le « retour » de logique territoriale et d'intérêts nationaux définis en terme de puissance militaire. Ce tournant vise à étudier les objets qui circulent, les choses qui s'échangent à travers les frontières. L'analyse des réseaux en lien avec ce tournant matérialiste privilège l'angle technique. Cette dimension a permis aux auteurs d'objectiver l'impact des développements technologiques dans la remise en cause des frontières nationales.
- 11 Le deuxième type d'instrument correspond à l'analyse structurale des réseaux qui apparaît pendant l'entre-deux-guerres. Largement

inspirée des travaux anglophones, elle a pour objectif scientifique et épistémologique de briser l'idée selon laquelle l'individu n'est qu'un membre d'une catégorie : catégorie socio-professionnelle, catégorie sociétale, etc. De plus, elle insiste sur le fait que chaque individu est enchâssé dans un réseau qu'on ne peut pas comprendre. L'action sociale de cet individu ne peut pas être comprise sans prendre en considération cette dimension qui était qualifiée à l'époque de « structurale », bien que l'analyse structuraliste en anthropologie, comme celle de Lévi-Strauss, n'était pas encore élaborée, stabilisée et diffusée.

- 12 Le troisième outil analytique est la fameuse théorie de l'« acteur réseau » que l'on trouve évidemment sous la plume de Akrich, Callon et Latour (voir Callon, 1989 ; Akrich, 1987). Deux éléments le caractérisent. D'une part, les choses non humaines qui circulent dans ce réseau peuvent être considérées comme des membres à part entière de ces réseaux. D'autre part, la théorie de l'« acteur réseau » est moins une théorie explicative qu'une théorie qui a pour l'ambition d'améliorer la réalité sociale d'enchevêtrement de réseaux tant formels qu'informels.

III. Francophonie et Réseaux

- 13 Il y a maintenant plus de dix ans, sur l'initiative de l'Institut pour l'Etude de la Francophonie et de la Mondialisation (IFRAMOND) de l'Université Jean Moulin Lyon 3, en collaboration étroite avec l'Académie diplomatique du Vietnam, un colloque international avait été organisé à Hanoï sur les liens entre les théories des relations internationales et les francophonies. Cette manifestation scientifique avait permis d'établir une première relation étroite entre les préoccupations des internationalistes et les analystes des francophonies. À l'époque, un certain nombre d'axes avaient été identifiés. Mais ce n'était pas le cas des réseaux. Or, il est clair que l'objet francophone est tout à fait adapté à l'analyse des réseaux. Par exemple, le modèle de James Rosenau, un modèle hétérodoxe dans le champ des relations internationales, mais qui a la vertu d'anticiper la transformation du système des Relations internationales articulante le monde multi-centré, celui des réseaux émancipés de la souveraineté et monde stato-centré, fondé sur les États souverains. Rosenau avait donc bien

entrepris d'intégrer les réseaux dans la compréhension des pratiques internationales, mais aussi de la gouvernance globale. Un certain nombre de collègues se sont inspirés de ce modèle pour l'appliquer à l'objet francophone. (Guillou et Phan, 2008). Ce numéro est l'occasion de prolonger ces réflexions en adoptant, cette fois-ci, une démarche pluraliste dans la manière d'aborder les réseaux et les différentes dimensions des réseaux en Francophonie.

- 14 Les trois approches des Réseaux dans les Relations internationales permettront aux chercheurs d'analyser les réseaux et réseautages en Francophonie. Ainsi, avec la première approche d'ordre matériel, la F/francophonie se présente comme un lieu de mouvements transfrontaliers où se développent des solidarités dont les avancées technologiques amplifient le déploiement. À cet égard, les travaux de Marneffe et Denis (2006) peuvent constituer un repère théorique intéressant pour comprendre les effets de la technologie dans le processus de mondialisation auquel l'espace francophone n'échappe guère.
- 15 Quant à la deuxième approche d'analyse structurale des Réseaux, elle semble la plus adaptée pour mieux rendre compte de la F/francophonie puisqu'elle permet à l'analyse d'enraciner la réflexion sur la structure (le monde des francophonies) et les interactions qui la gouvernent. Dans ce sens, il est utile de rappeler que la F/francophonie se présente en réseaux bien avant les débuts de sa formalisation en 1970 avec l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Ce registre d'analyse permet d'identifier au sein des francophonies les diverses possibilités de « réseautage » et les acteurs nombreux qui animent ces réseaux. D'ailleurs, c'est par son biais que l'irruption des « réseaux » en Relations internationales a favorisé le clivage théorique entre les néo-réalistes et les transnationalistes (Roche, 1994). Les premiers focalisant sur les logiques territoriales, ont implicitement nié toute pertinence scientifique aux réseaux en relations internationales. Les seconds, plus pragmatiques, ont déconstruit la posture réaliste, en étendant la réflexion aux multiples unités, à la fois dispersées et fluides, qui structurent le monde actuel. Cette déconstruction a porté simultanément sur la structure globale des relations internationales et sur la vie particulière des organisations qui se sont formées autour du monde (Lazega, 1994).

- 16 En s'inspirant de cette considération, le présent numéro s'attachera à exploiter le réseau à la fois comme outil d'observation des dynamiques fonctionnelles des francophonies et objet de compréhension des dynamiques collectives et individuelles qui s'y déploient. Plusieurs travaux servent de guide théorique à cet effet (Claisse, 2006 ; Mercklé, 2004 ; Colonomos, 1995). La démarche s'appuiera particulièrement sur les travaux en *Policy Networks* (Vincent Lemieux, 2004), dans leur ambition de porter les réseaux du seul cadre des interactions subjectives qu'ont mises en avant les sociologues, vers un niveau plus complexe des formes d'organisation au sein desquelles de nombreux acteurs se retrouvent impliqués de manière durable et en situation d'interdépendance (Vandenbergh, 2001). C'est cette dimension politique des réseaux qui justifie l'application de cette notion aux organisations politiques qui, comme la Francophonie, fonctionnent sur la base d'une bureaucratie officielle, et demeurent en transaction permanente avec le monde extérieur. Vincent Lemieux (2002) l'a mieux exprimé, en mobilisant la notion de « réseau de politique publique » dans une perspective de théorie générale des politiques publiques, à partir du cas canadien. Cette perspective politique garde l'avantage de contraindre l'analyste à concilier les dimensions formelles et informelles dans l'observation et l'étude des institutions politiques tant aux niveaux *micropolitique* que *macropolitique*. C'est à ce titre qu'il convient d'exploiter les « réseaux » et le « réseautage » qui se mobilisent en F/francophonie afin de saisir les « nœuds de relations » (Lemieux, 2004) qui en résultent.
- 17 Dans ce sens, notre démarche porte sur la F/francophonie, dans ses acceptions multilatérale et sociétale (Tabi Manga 2010 ; Guillou, 2005). D'une part, nous mobilisons le réseau pour expliciter la structuration institutionnelle de la Francophonie multilatérale (Organisation internationale de la Francophonie, OIF), en portant un regard sur les différentes structures qui donnent sens aux politiques sectorielles de cette organisation. D'autre part, la réflexion est appelée à prendre la francophonie comme espace social transnational, favorisant des échanges sociaux et culturels, en s'appuyant sur un complexe de réseaux dont l'identification est parfois mal aisée à établir (Tétu, 1997). Cette double entrée a une plus-value analytique car elle permet de croiser l'analyse des réseaux à l'intérieur de la Francophonie et ceux à l'extérieur qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement de

cette organisation. En partant de l'idée qu'à travers ses réseaux, la F/francophonie crée et consolide des solidarités objectives ou subjectives entre ses membres et ses animateurs, les contributeurs de ce numéro ont cherché à identifier des systèmes de réseaux et de réseautage précis sans omettre de rendre compte de leur formation, leurs logiques de fonctionnement et leurs effets produits.

- 18 Enfin, la troisième approche d'« acteur réseau » permet de comprendre comment la formation des réseaux en F/francophonie peut autant procéder des acteurs non humains que des discours formulant des valeurs francophones, portées et diffusées au sein des francophonies et au-delà.

IV. Présentation des contributions

- 19 Dans une analyse éclectique s'inspirant de la *policy network* chère aux politiques publiques, Nadine Machikou met à l'épreuve la dynamique réticulaire des mondes francophones. Son analyse éprouve le potentiel heuristique de cet outil théorique à travers un regard critique sur les expressions sociétales et institutionnelles des réseaux en F/francophonie. Elle parvient tout de même à trouver des limites à cette *policy network*, notamment quant à sa capacité à penser le contenu des interactions au cœur des réseaux francophones et le poids des intérêts dans la formation et l'institutionnalisation desdits réseaux.
- 20 Arnaud Pannier, quant à lui, valorise la valeur du registre discursif en Francophonie, en analysant les discours politiques prononcés à l'occasion du Sommet d'Antanarivo à Madagascar en 2016. C'est de la lecture de ces discours qu'il déduit la polysémie conceptuelle du réseau francophone. Il relève à la fois les évolutions, les ambiguïtés des réseaux francophones, parfois utilisés selon des démarches étatiques opportunistes et stratégiques.
- 21 Christophe Traisnel utilise un langage biochimique, la liquidité, pour traduire les niveaux multiscalaires, archipélagiques et réticulaires des francophonies dans leurs environnements singuliers. S'il repère des contrastes au sein du monde de la F/francophonie, Traisnel identifie néanmoins des lignes de force de cette F/francophonie, à travers les divers lieux de délibération qu'elle suscite et la construction d'un vé-

ritable champ de recherche pluridisciplinaire autour de ce qui constitue (encore) un « objet politique non identifié ».

- 22 Taïf Soufiane s'intéresse à un exemple précis de réseau francophone : l'Agence pour l'Enseignement Français à l'étranger (AEFE) qui est l'un des piliers de la politique culturelle extérieure française. À partir d'une analyse socio-historique, il montre que cette agence est investie d'une mission de service public de l'éducation et de promotion de la langue française via sa présence dans plus de 130 États d'où émerge une nombreuse élite francophone et francophile. C'est donc un véritable « réseau » qui fabrique et densifie la francophonie culturo-linguistique.
- 23 Yannick Naré revient sur la diplomatie de réseautage de la Francophonie au sein des Nations Unies, en montrant comment les transformations successives portées par la Francophonie lui ont permis de déployer un vaste réseau de représentations diplomatiques. Celles-ci sont devenues des interlocutrices déterminantes pour les Nations Unies sur les politiques sectorielles diverses, lesquelles alimentent notamment les actions des groupes des ambassadeurs francophones.
- 24 Ce numéro se retrouve enrichi par des analyses complémentaires que nous livrent Dafne Accoroni et Jean-Pierre Micaëlli. La première questionne le rapport qu'ont les migrants à la langue française en France. La relation entre les langues de ces migrants et la langue française est pour elle un sérieux déterminant axiologique des transformations sociétales qu'induisent les phénomènes migratoires à l'œuvre aujourd'hui. Accoroni voit naître, notamment à Lyon, son terrain de recherche, de nouvelles francophonies qui puisent dans les divers fonds culturels transportés par ces migrants. De son côté, Jean-Pierre Micaëlli pose la problématique de l'évaluation des politiques en Francophonie. Il commence par une mise en question de l'évaluation « mandataire » traditionnellement utilisée dans les politiques publiques, pour mettre en relief une évaluation « communautaire » qui lui semble plus adaptée à la Francophonie. Il en profite pour réaliser un premier bilan de la « francométrie » mise en place en 2018 par 2IF en direction des membres de l'OIF.
- 25 C'est donc un numéro riche à la fois par ses apports théoriques et les perspectives empiriques mises en lumière. Le lecteur averti pourra

probablement repérer des points aveugles dans la réflexion. Néanmoins, ce numéro n'avait que pour modeste ambition d'explorer la Francophonie hors des sentiers battus.

BIBLIOGRAPHY

- Bagayoko N., Ramel F. (2013), *Francophonie et profondeur stratégique*, IRSEM, n° 26. Disponible sur : <https://www.defense.gouv.fr/content/download/218257/2428615/file/Etude%20n%C2%B026-2013.pdf>
- Cardon D., Granjon F. (2003), « Peut-on se libérer des formats médiatiques ? Le mouvement alter-mondialisation et l'Internet », *Mouvements*, vol. 1, n° 25, p. 67-73.
- Colonos A. (1995), « Sociologie et science politique : les réseaux, théories et objets d'études », *Revue française de science politique*, n° 1, p. 165-178.
- De Marneffe D., Denis B. (dir.) (2006), *Les réseaux littéraires*, Bruxelles, Université de Liège / Université libre de Bruxelles.
- Degenne A., Forse M. (1994), *Les réseaux sociaux. Une approche structurale en sociologie*, Paris, Armand Colin.
- Elias N. (2003), *Qu'est-ce que la sociologie ?* Paris, Pocket.
- Grossetti M., Bes M.-P. (2003), « Dynamiques des réseaux et des cercles. Encastrement et découplages », *Revue d'économie industrielle*, vol. 103, p. 43-58.
- Guillou M. (2005), *Francophonie-puissance. L'équilibre multipolaire*, Paris, Ellipses.
- Guillou M., Phan T.H.T. (dir.) (2008), *La Francophonie sous l'angle des théories des Relations internationales*, Paris, Iframond.
- Latour B. (2007), *Reassembling the social: An Introduction to Actor-Network Theory*, Oxford, Oxford University Press.
- Latour B., Woolgar S. (1996), *La vie de laboratoire. La production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.
- Lazega E. (1994), « Analyse de réseaux et sociologie des organisations », *Revue française de sociologie*, p. 293-320.
- Lazega E. (1998), *Réseaux sociaux et structures relationnelles*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », n° 3399.
- Le Galès P., Thatcher M. (dir.) (1995), *Les réseaux de politique publique*, Paris, L'Harmattan.
- Lemieux V. (1982), *Réseaux et appareils. Logique des systèmes et langage des graphes*, Paris, Maloine.
- Lemieux V. (2004), « Réseaux et science politique », *Globe*, n° 71, p. 27-41.
- Lorrain F., White H. (1971), « Structural equivalence of individual in social networks », *Journal of Mathematical Sociology*, vol. 1, p. 49-80.

Mercklé P. (2004), *Sociologie des réseaux sociaux*, Paris, La Découverte.

Moreno J. L. (1954), *Who shall survive? Fondements de la sociométrie*, Paris, Presses universitaires de France.

Picoche J. (2009), *Dictionnaire étymologique du français*, Paris, Le Robert.

Simmel G. (1998), *Secrets et sociétés secrètes*, Paris, Circé, coll. « Poche ».

Tabi Manga J. (2010), *Francophonie : lieu de mémoire, projet d'espoir*, Yaoundé, Afrédit.

AUTHORS

Hong Khanh Dang

Hong Khanh Dang est docteur en Science politique. Après avoir été attachée temporaire d'enseignement et de recherche en Science politique à l'Université Jean Moulin Lyon 3, elle est aujourd'hui ingénieur de recherche et enseignante vacataire à l'Institut international pour la Francophonie (2IF). Ses recherches se focalisent sur les organisations internationales, notamment la Francophonie ainsi que les relations entre l'Asie et l'Afrique.

Frédéric Ramel

Frédéric Ramel est professeur des universités en Science politique à Sciences Po Paris, chercheur au CERI et Directeur du département de Science politique. Ses travaux portent sur les organisations internationales, les enjeux de sécurité ainsi que l'art dans les relations internationales.

Patrick Rozenblatt

Patrick Rozenblatt est professeur des universités en sociologie à l'Université Lumière Lyon 2 où il dirige la chaire « Égalité, inégalités et discriminations ». Ses recherches portent principalement sur l'analyse des hiérarchies professionnelles et salariales et sur les processus conflictuels qui les structurent.

Ousmanou Nwachock A Birema

Ousmanou Nwachock A Birema, docteur en Science politique, est attaché temporaire d'enseignement et de recherche à l'Université Jean Moulin Lyon 3.